



MAIRIE DE BOUSSENS
31360

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de Convocation : 17 août 2021
Nombre de Conseillers en exercice : 15 présents : 14
Nombre de voix Pour : 15 Contre : 00 Abstention : 00
Délibération du Conseil Municipal (D.C.M) N° 9-3

L'an **deux mille vingt et un** et le **30 août**, à **19h**, le Conseil Municipal de la Commune de BOUSSENS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur **Christian SANS**, le Maire.

Présents : M. SANS (proc.), Mme GÉRARD, M. RAMEAU, Mme AIMONE-CAT, M. LIVOTI, Mmes DALLA-ZANNA, GRANGE, MM. ROQUEBERT, CELLIER, DESHONS, EVIN, Mmes, COURTOUX, SANDY, AGUILA.

Absents excusés : M. AMOUROUX (proc. à M. SANS),

Secrétaire de séance (art L2121-15 CGCT) :
Madame Cyrielle AGUILA

Objet : Fixation du montant du loyer du Logement Communal
4 rue du Mont Valier

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'un logement communal situé 4 rue du Mont Valier s'est libéré il y a plusieurs mois. Avant sa nouvelle location des travaux y ont été réalisés.

Monsieur le Maire propose de fixer le montant de loyer mensuel de ce logement T4 à **CINQ CENT CINQUANTE EUROS** (550 €).

Ouï, l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide :

- **de fixer** le montant du loyer du logement communal 4 rue du Mont Valier à **CINQ CENT CINQUANTE EUROS** (550 €) mensuel ;
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette location.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.
Affiché le **03 septembre 2021**

Pour extrait conforme,
En Mairie, le **02 septembre 2021**

Le Maire,
Christian SANS

